

DECRET N° 2003-579 DU 31 DECEMBRE 2003

Portant nomination des Directeurs
Départementaux des Enseignements
Primaire et Secondaire.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;

Vu la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

Vu le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du gouvernement ;

Vu le décret n° 2001-363 du 18 septembre 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire ;

Sur proposition du Ministre des Enseignements Primaire et Secondaire ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 31 décembre 2003 ;

DECRETE

Article 1^{er} : Sont nommées Directeurs Départementaux des Enseignements Primaire et Secondaire, les personnes dont les noms suivent :

Directeur Départemental des Enseignements
Primaire et Secondaire de l'Atacora
et de la Donga

: Monsieur Félicien N'TIA KOUYOTA

Directeur Départemental des Enseignements
Primaire et Secondaire de l'Atlantique
et du Littoral : Monsieur Charles Abiladé BANGBOLA

Directeur Départemental des Enseignements
Primaire et Secondaire du Borgou
et de l'Alibori : Monsieur Rémy Bio Gado SEKO NGOYE

Directeur Départemental des Enseignements
Primaire et Secondaire du Mono
et du Couffo : Monsieur Félix OTODJI

Directeur Départemental des Enseignements
Primaire et Secondaire de l'Ouémé
et du Plateau : Madame Clémence-Evelyne FASSINOU
épouse GOMINA

Directeur Départemental des Enseignements
Primaire et Secondaire du Zou et des
Collines : Monsieur Moussiliou MOUSTAPHA

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures
contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des
intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 31 décembre 2003

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

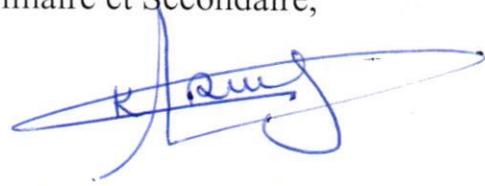
Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances et
de l'Economie,

Le Ministre de l'Enseignement
Primaire et Secondaire,



Grégoire LAOUROU.-



Rafiatou KARIMOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MFE 4 MEPS 4
AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5
BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSN-IGAA 3 UAC-ENAM-
FASJEP 3 UNIPAR-FDSP 02 INTERESSES 6 JO 1